

Mouthiers *sur* Boëme Vivre à

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal	
du 11 janvier 2002.....	p 2
Gros plan :	
Enquête publique LIPPI	p 3
Le S.C.O.T.....	p 3
Parlons en encore les poubelles...p	3
Rencontre avec Monique CHIRON	
Maire de VOEUIL et GIGET.....	p 4
Vaccances de février à la MJC ..p	5
Le SCM football	p 6
Sentiers de Boëme	p 6
Le nouveau CERCLE des AÎNÉS..p	7
Etat Civil	p 8
Agenda.....	p 8

BULLETIN

d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 209

Février

2002



Quand les valseurs de Vienne...monastériens! (Photo Alain PORTE)

LE MOT DU MAIRE :

Réunion très intéressante que celle de mi-janvier rassemblant les élus de la COMAGA, ceux des communautés de communes périphériques, à savoir : Communauté de Communes " Braconne Charente ", Communauté de Communes " Charente Boëme Charraud " dont nous sommes, Communauté de Communes " de la Vallée de l'Échelle ".

Cette réunion concernait une première réflexion pour la mise en place du " Schéma de Cohérence Territoriale " dit " SCOT ", rendu obligatoire par la loi " SOLIDARITÉ RENOUVELLEMENT URBAIN " dite loi " SRU " de décembre 2000. Qu'est-ce que le " SCOT " ?

Il s'agit d'un outil permettant un aménagement concerté de l'espace sur un rayon défini. En ce qui nous concerne, ce schéma englobe l'agglomération et toutes les communes situées dans un rayon de 15 km de ladite agglomération.

Pourquoi aménagement concerté de l'espace ?

Les villes ont de moins en moins d'espaces disponibles du fait de la concentration de l'habitat et des zones économiques pratiquement complètes.

Les communes pré-urbaines sont habitées, pour la plupart, par des personnes travaillant sur le bassin d'emploi qu'est la ville, mais bénéficient encore de zones non aménagées (zones agricoles et zones naturelles à préserver) ; zones à aménager pour l'habitat, pour l'économie, pour les structures de services (sports, loisirs, culture).

Il était donc très important que tous les élus des zones concernées se rencontrent et travaillent ensemble dans l'avenir pour définir le meilleur aménagement possible pour le bien-être des habitants.

.../...

.../...
Le schéma de cohérence territoriale ne reste, malgré tout, qu'un outil d'urbanisation laissant à chacune des structures politiques concernées par le périmètre des 15 km (COMAGA, Communautés de Communes ou communes isolées), la maîtrise totale de tous ses projets.

L'élaboration du SCOT avec la COMAGA ne signifie donc en aucun cas l'élargissement systématique de celle-ci aux communes périurbaines. Ceci reste malgré tout possible s'il y a volonté commune des élus de la ville et du monde rural la jouxtant. Actuellement, pour notre Commune ou Communauté de Communes, ce n'est pas un sujet d'actualité et nous y serions plutôt opposés (Cf. bulletin municipal N° 205 d'octobre 2001). Par contre, nous souhaitons réfléchir avec les élus de la COMAGA et les Communautés de Communes périphériques à un projet de développement solidaire et durable qui, suivant la qualité du projet défini en concertation avec tous les acteurs du territoire, pourrait déboucher sur un même " Pays ". Nous parlerons, dans les prochains bulletins, du " projet de Pays " et de ses enjeux.

CIMETIÈRE

Il a été constaté que le terrain jouxtant le cimetière servait de " dépotoir " ; on y trouve toutes sortes de débris.
Nous rappelons qu'il existe un endroit réservé à l'entrée du cimetière pour le dépôt des fleurs fanées, des pots cassés, etc...)

Prochaine réunion publique du Conseil municipal 8 février 2002 à 20 H 30

La crèche familiale recrute une assistante maternelle pour l'accueil d'enfants de moins de 3 ans à domicile.
Contacter la **directrice** de la crèche au **05.45.67.84.88**

D.G.E. DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT 2002

Le Conseil Municipal décide de continuer l'amélioration des rues du bourg en aménageant la rue de l'église et la rue du moulin et en sécurisant la rue des lavoirs.

Le Conseil Municipal décide de demander des subventions pour financer ces travaux, auprès :

- du Conseil Général
- du Conseil Régional
- de l'État (DGE 2002)

et décide de solliciter le Conseil Général pour l'effacement des réseaux aériens existants rue des lavoirs.

NATURA 2000

Le Conseil Municipal à 14 voix pour et 4 abstentions donne un avis favorable à l'intégration au Réseau Natura 2000 du site N° 80 de "la vallée de la Charente."

LOTISSEMENT LA TONNELLE

Chaque conseiller municipal présent exprime son avis sur le problème des clôtures du lotissement la tonnelle. La décision définitive sera prise lors de la réunion de Conseil de février.

ENQUÊTE PUBLIQUE LIPPI

Madame le Maire rappelle que cette enquête est ouverte du 4 janvier au 4 février 2002 et invite le Conseil Municipal à le consulter pour en délibérer au cours de la séance de février prochain.

MODIFICATION STATUTS CBC

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'adhésion de la Commune de TROIS-PALIS à la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud.

PARTICIPATION VOIES NOUVELLES ET RÉSEAUX

Le Conseil Municipal décide d'instaurer le régime de la participation pour le financement de voies nouvelles et des réseaux définie aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du Code de l'Urbanisme, pour les propriétaires riverains de telles voies, situés dans un rayon de moins de 80 mètres.



Cérémonie pétillante pour les vœux du Maire et du Conseil aux employés municipaux

(Photo Alain PORTE)

MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE

TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE

Du fait de la nouvelle compétence de la Communauté de Communes en matière d'investissements sur les structures scolaires, le Conseil Municipal décide de mettre fin au marché de maîtrise d'œuvre passé entre la Commune et M. Genaud, architecte, concernant les travaux à effectuer au restaurant scolaire.

D'autre part, le Conseil désigne les membres du Conseil appelés à siéger au sein de la Commission scolaire CBC : Mmes Forgeron, Porte, Discour, Lhomme, MM Brégeas, Carteret, Vinsonnaud.

CRÈCHE L'ISLE D'ESPAGNAC

Le Conseil Municipal reverra la question lors de la réunion de février, dans l'attente de connaître la position de la COMAGA en matière de participation financière de la Commune à la crèche.

INDEMNITÉ LOGEMENT INSTITUTEURS

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Préfet de la Charente concernant la revalorisation de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs pour l'année 2001.

CIRCULATION POIDS-LOURDS ET SIGNALISATION ROUTIÈRE

La question sera revue lors de la réunion de février après concertation entre la Commune, la DDE, le Conseil Général, la Commune de La Couronne et la Sécurité Routière.

TRAVAUX LOGEMENTS SOCIAUX

Les travaux d'électricité à réaliser dans les logements sociaux de la rue de la Boëme seront confiés aux entreprises Meslier et Benoist, à raison d'un logement par entreprise.

Les procédures d'enquête publique ont pour but, selon la loi BOUCHARDEAU, de faire participer les citoyens dans la perspective d'une protection accrue de l'environnement. Toutes les installations classées, industrielles, agricoles, ou de service comme une décharge, sont soumises à cette procédure. Dans le cas de l'extension LIPPI, c'est l'entreprise qui a déposé un dossier. Le Président du tribunal administratif de Poitiers a désigné un commissaire enquêteur. Le dossier a pu être consulté en mairie pendant un mois comme cela avait été annoncé par voie de presse quinze jours avant le début de l'enquête. Compte tenu de leur proximité avec ce dossier, les communes de La Couronne et Voeuil et Giget ont été associées à cette enquête. Aucune remarques n'ayant été portées sur

le registre d'enquête, aucun document n'ayant été remis au commissaire enquêteur, celui-ci adressera un rapport au préfet. Si des remarques ou des questions avaient été formulées par des habitants, le commissaire aurait communiqué les observations recueillies à l'entreprise LIPPI pour obtenir des renseignements complémentaires. Au final, le commissaire enquêteur adresse au préfet le dossier et ses conclusions motivées. Celles-ci peuvent être communiquées au public. Le Préfet recueille alors le rapport de l'inspection des installations classées, puis l'avis du Conseil Départemental de l'hygiène avant de proposer au demandeur (lippi) un projet d'arrêté. Cet arrêté préfectoral sera pris dans un délai de trois mois après réception du dossier d'enquête publique.



PARLONS-EN...

Trois fois vaut mieux qu'une seule, nous rappelons les jours de ramassages des ordures ménagères.

Commençons par les poubelles traditionnelles, autrement dit celles qui ne sont pas triées. Notre commune est divisée en 2 : les poubelles des familles résidant au Rosier, au Petit Guillon, au Roc, à La Bussière, à La Foy, aux Fayards et aux Naulets, sont ramassées le **MARDI MATIN**.

Dans le reste de la commune, les poubelles sont ramassées le **MERCREDI MATIN**.

En ce qui concerne les sacs jaunes de la collecte sélective, ils seront collectés les **jeudis 14 et 28 février**.

Cela dit, ce n'est pas parce que cette collecte sélective tombe le jour de la St Valentin que vous devez vous séparer de votre ancien (ou ancienne) fiancé(e) !

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

La coopération intercommunale a été modifiée par la loi CHEVÈNEMENT promulguée en juillet 1999. D'autres textes ont également une influence directe sur les projets et l'environnement intercommunal.

Il en est ainsi pour la loi de Solidarité et de Renouveau Urbain dite loi S.R.U.

Une partie de cette loi modifie les documents d'urbanisme et prévoit notamment l'élaboration de Schémas de Cohérence Territoriale, SCOT. Ceux-ci, conditionneront les Plans Locaux d'Urbanisme, nouvelle appellation des Plans d'Occupation des Sols.

Le but d'un SCOT est d'avoir une vision d'ensemble et d'harmoniser les politiques de l'habitat, des transports, du commerce à travers un document cadre unique. Ce dernier ne désigne pas des zones spécifiques à certaines activités. Il fixe des objectifs.

C'est ainsi que les élus doivent donc préciser les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme à partir d'un diagnostic et d'un projet d'aménagement et de développement durable.

Ils doivent veiller à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à l'équipement commercial et artisanal, Le SCOT devra également prendre en compte la protection des paysages (espaces et sites naturels ou urbains à protéger), la mise en valeur des entrées des villes et la prévention des risques.

L'aménagement global proposé devra s'attacher aux liens entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs.

Une structure intercommunale doit être créée pour réaliser ces documents constituant le SCOT. Une première séance de travail a récemment réuni notre communauté de communes, celle de Braconnie Charente, la Comaga et des communes de l'est d'Angoulême dont Mornac qui n'appartient à aucune communauté.

RENCONTRE AVEC MONIQUE CHIRON, MAIRE DE VOEUIL ET GIGET

La coopération intercommunale a élargi l'horizon de l'action locale. L'avenir de Mouthiers se construit avec nos communes voisines qui ont choisi comme nous de mieux faire ensemble plutôt que faire moins en solitaire. Notre bulletin rend régulièrement compte dans la rubrique intercommunalité de cette évolution. Notre page rencontre est là également pour donner l'occasion de découvrir, ou mieux connaître les personnes qui participent à cette évolution intercommunale. Ce mois de février nous donne l'occasion de rencontrer Monique CHIRON, maire de Voeuil et Giget depuis les dernières élections.

Madame le Maire est soucieuse en ce début d'année car une classe de l'école de Voeuil et Giget est menacée. Les logiques comptables de l'éducation nationale font parfois mauvais ménage avec les investissements humains et financiers des élus locaux. Monique CHIRON peut témoigner sur ce sujet qu'elle connaît aussi bien que sa commune. Depuis qu'elle est élue dans sa commune, en 1977, elle a toujours été en charge de l'école et des services scolaires dont la cantine, dossier primordial pour la commune.

Elle rappelle qu'en 1977, les élus sortants, dont le maire, monsieur LANDAIS, étaient venus solliciter Marc son mari. Il faut dire qu'à l'époque, il était l'actif président du Comité des fêtes qui organisait toutes sortes de manifestations, dont des bals qui faisaient la réputation de Voeuil malgré la petitesse de la salle, aujourd'hui devenue salle des mariages de la mairie. Comme les danseurs, la roue du temps a tourné et Monique CHIRON est devenue d'abord la 1ère adjointe en 1983, poste qu'elle a conservé en 89 et 95, avant de devenir en mars 2001, une des 40 charentaises maires (sur 404 communes !). Se mettre au service de la collectivité semble être inscrit dans les gènes familiaux puisqu'un de ses cousins, Monsieur MEILLAUD, fut lui aussi maire de Voeuil et Giget. Il devait décéder en 1970, alors qu'il était encore en activité.

Monique CHIRON a été également pendant de longues années correspondante locale de la Charente Libre. Elle connaît donc bien les voeuillois et les voeuilloises. Ils et elles le lui rendent bien et c'est

Monique qu'ils ont massivement soutenue aux élections municipales faisant de cette jeune grand-mère aux yeux verts, leur premier magistrat. Dans la foulée, c'est Évelyne CHEMIER, son amie de longue date qui est devenue la première adjointe. A la tête de sa nouvelle équipe Monique CHIRON nourrit de nombreux projets pour sa commune. On pourrait presque dire pour ses communes puisque VOEUIL et GIGET ont été, il y a très longtemps, deux paroisses et deux communes séparées.



C'est dans le bourg de Giget qui possède encore les traces de son église et de sa mairie que se situe un des gros projets de l'équipe municipale : faire disparaître les nombreux câbles aériens et enfouir les réseaux électriques et téléphoniques. Dans ce projet de réhabilitation du bourg de GIGET figure également l'assainissement. L'autre préoccupation de madame le Maire concerne la sécurité aux abords de la départementale 674 notamment la traversée de PETIT GIGET.

Le Conseil Général a prévu des travaux importants qui débiteront dans les prochains mois. Il s'agit d'abord de ralentir la vitesse de circulation par le rétrécissement de la chaussée qui passera à 5,80 sur une grande partie de la traversée. Les trottoirs seront élargis et recevront des plantations. L'aspect le plus spectaculaire du chantier sera incontestablement la création future d'un rond point au carrefour avec la D 12 qui permet de rejoindre MOUTHIER ou LA COURONNE. Madame le maire est cependant préoccupée par l'aspect relatif à l'évacuation des eaux pluviales de cette nouvelle voirie. Il faut en effet trouver un exutoire ; ce qui apparaît difficile au vu de la rareté des terrains disponibles. Quant à la participation financière de la commune pour ces travaux, elle inquiète Monique CHIRON qui doit faire avec la situation tendue dont elle a hérité il y a un an. Nul doute qu'elle mettra en oeuvre les qualités particulières qu'elle reconnaît à ses collègues femmes élues : une plus grande attention aux autres. Cela semble déjà un trait commun de cette nouvelle équipe municipale qui comprend six femmes sur 15 et à qui tout le monde reconnaît déjà une grande disponibilité pour écouter et s'informer. C'est dans cet état d'esprit que Monique CHIRON agit au sein de la communauté de communes, attentive aux projets communs qui rendent service à tous. Cela vaut également pour les habitants des communes voisines confrontés aux problèmes d'inscriptions scolaires de leurs enfants. Madame le Maire saura les accueillir et n'en fera pas pour autant un cas d'école. Cela s'appelle avoir de la classe.

MJC CENTRE SOCIAL

Vacances de février du 7 au 15

Centre de loisirs intercommunal

Le Centre fonctionnera sur la commune de Roulet-Saint-Estèphe. Un accueil sera assuré à Mouthiers, de 7 h 30 - 9 h / 17 h 30 - 18 h 30. Le transport est assuré par nos soins.

Thème : " l'enfant perdu à la recherche de la jungle ". Des grands jeux, des activités manuelles, des activités sportives, autour du thème de la jungle et ses différentes espèces animales

de 3
à
12 ans

Des activités sportives diverses et variées sur la base des Glamots à Roulet. Un transport sur demande pourra être assuré. Flag Foot US, Badminton, tournois de foot et de multi-activités, uni-hockey, golf ...

Tickets
sport
8-12 ans

4 février
sortie ciné

Le 6 février de 14 h à 17 h et
le 13 février de 10 h à 17 h
atelier vidéo

8 février
Quad

12 février
sortie bowling

14 février
VTT aux Glamots

15 février :
Boum à Voeuil

Ados
12
18
ans

12 èmes BOUCLES DE LA BOEME

randonnées VTT (3 circuits adaptés à chacun : 16, 26 et 42 km)

randonnées pédestres (thème : logis et châteaux).

Rendez-vous au stade devant la salle polyvalente

Départs à partir de 8 h jusqu'à 9 h 30.

Tarifs (ravitaillement compris) :
VTT : licenciés : 3 e
Non licenciés : 4 e

Pédestres : licenciés : 2 e
Non licenciés : 3 e
Gratuit pour les moins de 16 ans.

samedi
3 mars

MJC Mouthiers
05.45.67.84.38

Une exposition à ne pas rater Du 24 février
" cent ans de vie associative en Charente ". au 10 mars

Initiation et pratique du tango argentin et salsa cubaine.
à la MJC : Tél.05.45.67.84.38

16 février
20 H 30



Mardi 12 mars
20H30

programmation non communiquée



MJC Jules BERRY

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Après une rentrée sans problème, les enfants ont eu la chance de faire une sortie à la mer, le mardi 16 octobre. Une exposition a été organisée dans l'école pour faire partager découvertes et travaux. Il était alors temps de préparer Noël et de décorer l'école pour

accueillir le père Noël le vendredi 21 décembre. Il avait dans sa hotte des chocolats et une malle garnie d'instruments de musique (merci au Comité des Fêtes) Les enfants ont, en sa présence, dégusté un délicieux goûter ! (merci à la municipalité et à son personnel).

À la rentrée de janvier, tradition oblige, les enfants ont réalisé de belles galettes qu'ils ont mangées tous ensemble pour fêter les rois et les reines. Avec toute l'équipe de l'école maternelle, ils vous souhaitent à tous une **bonne et heureuse année 2002**

www.a2i-micro.fr/~mouthisboeme

On y trouve des actualités, des informations sur les dates et heures d'ouverture des différents services, les activités de la MJC Jules Berry, le calendrier de Sentiers de Boème, le patrimoine de Mouthiers classé par époques ... et de nombreuses photos de Mouthiers.

SITE INTERNET sur MOUTHIER

SPORTING CLUB MOUTHIER FOOTBALL

SUPER LOTO du SCM Football

(Télé, DVD, jambons, paniers garnis, appareils ménagers, blousons, survêtements, etc. 1 partie enfants et 1 partie surprise.

23 FÉVRIER

20 H 30

Salle des fêtes

Par ailleurs, Le SCM Football a lancé une **GRANDE TOMBOLA** Nnombreux lots de valeur, . (le prix du billet est de 1,50 euros). Merci de votre accueil.

Soirée école de foot



RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC «SENTIERS DE BOÈME»

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIER Place ch.de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	NB de km
Di. 10 févr.		8h	JAVREZAC	salle des fêtes (face église)	9h	10
Vendr. 22 févr.	A 20 h 30 : Assemblée Générale de Sentiers de Boème à la MJC Jules Berry Pot final					
Di. 24 févr.	Nicole GIRARDEAU 05.45.67.19.61	10h15 Prévoir pique-nique	ÉTOUARS(24)	Après Varaignes	11h	11
A l'occasion de la journée des moulins : visite d'un moulin						
Di. 03 mars	D.LECHAT et J.LATHIÈRE 05.45.67.92.53	8h45 et 13h30 au stade	MOUTHIER	Salle polyvalente	9h 13h45	11
Randos 12ème boucle de la Boème. Thème : châteaux et logis . Goûter en route et à l'arrivée. Participation : 2,30 (licenciés), 3 (autres). Prévoir pique-nique						
Di. 10 mars	CI.JERRETHIE 05.45.24.58.90	13h30	RONSENAC	Église	14h	9

Le mercredi tous les 15 jours l'Association Sentiers de Boème pilote une balade sur la Commune de Mouthiers, soit à partir du bourg, soit à partir d'un village où l'on se rend en voiture. Le grand nombre de chemins et la grande diversité des paysages (vallées, collines, plateaux calcaires, bois ou forêts, rivière, tourbières, ...) permettent beaucoup de balades variées. Leur durée de deux heures environ et leur rythme cool permettent à tous de suivre y compris aux parents avec petits-enfants.

Les rendez-vous : 14 heures sur le champ de foire.

**mercredis
13, 27
février
13, 27
mars**

Cercle des Aînés

Un nouveau Conseil d'Administration a été élu lors de l'Assemblée Générale du 12 janvier 2002 :

Président : M. André SIERRA
Vice-Président : M. Yves ESSELY
Secrétaire : Mme Jacqueline BROUILLET
Secrétaire Adjointe : Mme Gisèle BORRÉDON
Trésorier : M. Fernand LEBOEUF
Trésorière Adjointe : Mme Jacqueline TAMAGNA



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Mme Odette DENAUD, Mme Simone CHABERNAUD,
Mme Simone HILAIRET, Mme Arlette ESSELY, Mme Éva GAUTHIER, M Jean MARCHAISSE

Le Cercle des Aînés organise

Un repas

à la salle polyvalente de Mouthiers et ouvert à tous
Renseignements : 05.45.67.92.89 ou 05.45.67.97.57

**DIMANCHE
10
FÉVRIER
à midi**

**des randonnées pédestres
sur les sentiers balisés**

randonnées de 2 heures environ ;
départ le vendredi à **14 heures**. devant le foyer résidence
Étude des circuits par Mme Christiane BOUSSEAU et Melle Gisèle AUGEREAU.

**8 MARS
29 MARS
19 AVRIL
10 31 MAI
21 JUIN**

jeux de pétanque

Tous les 15 jours,
le vendredi après-midi à 14 heures

**25 MAI
7 et 21 JUIN
5, 19, 26
JUILLET
9 et 23 AOÛT**

Réouverture de la **bibliothèque** à la salle de réunion du
foyer Responsable : Mme Jacqueline TAMAGNA.

**Dès le 1er
mars à partir
de 14 heures.**

**Attention !!! changement de jour de la permanence
de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
À compter du 1er février 2002**

**MARDI
de 13 H 15
à 14 H 30.**

CONCOURS DE BELOTE du COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des fêtes vous invite à participer au grand concours de belote qui aura lieu à la **salle polyvalente de Mouthiers**.
Nombreux lots : 2 jambons, 2 bouteilles de Ricard, 2 bouteilles de Whisky *, 1 lot à chaque participant, 1 lot à la 1ère équipe féminine.
*l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

**SAMEDI 16
FÉVRIER
20 H 30**

ETAT CIVIL

Naissances :

12 janvier 2002

Maxime LACROIX

" le Taillandier "

19 janvier 2002

Andréa MAUTRÉ

4, lotissement la Tonnelle



CRECHE FAMILIALE

Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC ☎ 05 45 67 84 88

Sur votre agenda...

- FÉVRIER 2002

DIMANCHE 10 : REPAS CERCLE des AÎNÉS SALLE POLYVALENTE

SAMEDI 16 : CONCOURS DE BELOTE INTER ASSOCIATIF
LA SALLE POLYVALENTE

VENDREDI 22 : MATCH PING-PONG SALLE POLYVALENTE

SAMEDI 23 : LOTO DU FOOT À LA SALLE POLYVALENTE

- MARS 2002

DIMANCHE 3 : 12ÈME BOUCLE DE LA BOÈME

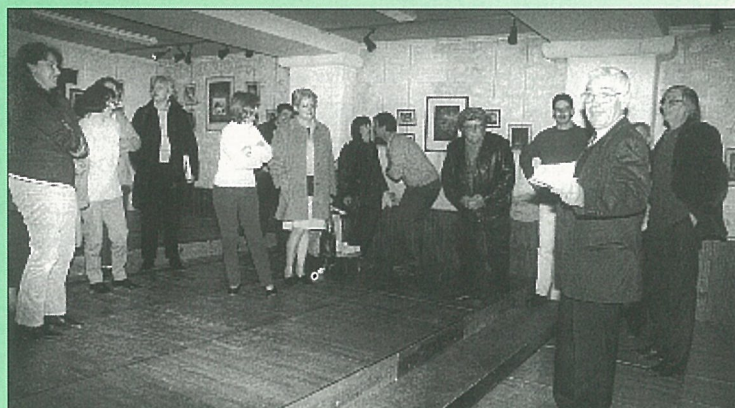
VENDREDI 8 MATCH DE PING-PONG À LA SALLE POLYVALENTE

DIMANCHE 10 REPAS DES CHASSEURS SALLE POLYVALENTE

VENDREDI 15 A. G. DONNEURS DE SANG À ÉTRIAC



Des jeux, j'en veux...



L'ère des vœux (ceux du Centre social intercommunal).



L'aire de jeux (préparée par la commission cadre de vie).

(Photos Alain PORTE)

PHARMACIES DE GARDE LE WEEK-END

Nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi,
de 20 heures à 9 heures téléphoner au 17 pour
connaître la pharmacie de garde sur Angoulême.

Pour la journée du dimanche, de 9 heures à 20 heures,
consulter la presse, page départementale.

~ MÉDECINS DE GARDE ~ FÉVRIER

10 : DR ALLIAT FLÉAC 05.45.91.08.19

17 : DR FONTAUD LA COURONNE 05.45.67.25.17

24 : DR GAUTHIER LA COURONNE 05.45.67.25.17

MARS

3 : DR BOUCHERE ROULLET 05.45.66.32.11

10 : DR JOUBERT SAINT-MICHEL 05.45.91.42.25

17 : DR VIGNAUD MOUTHIERS 05.45.67.82.37

24 : DR COMUZZI ROULLET 05.45.66.42.95

31 : DR MISCHO LINARS 05.45.91.23.24

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Photos Alain PORTE

Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

*Le prochain
bulletin*

Il paraîtra début fin mars. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs
devront être déposés à la mairie avant le 15 février

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant
(jusqu'au 10 avril pour le n° de mars). On évite ainsi les problèmes dus à d'éventuels retards de parution.